



Comment prouver qu'un bien ne fait pas partie de la succession

Par **Pascale 56**, le **22/01/2017** à **15:34**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, sa succession est en cours de règlement. Nous sommes deux enfants, ma mère est décédée en 2012.

Entre ma soeur et moi, il n'y a pas de problème. Suite à un grave accident en janvier 2016, elle est paralysée. Je suis d'accord pour qu'elle occupe dès maintenant la maison de mes parents. Elle m'en règlera la moitié de sa valeur. Cette maison est située sur un terrain où du vivant de mes parents, mon mari avait installé une vingtaine de ruches (en 1995).

Mais, en 2011, mon mari ne s'est plus intéressé à ces ruches, qui ont périclité. Mon père lui avait demandé de faire quelque chose, il n'a rien fait. Mon père a sollicité d'autres personnes pour ne pas perdre le miel produit. Entre temps, beaucoup d'essaim sont morts. Et voilà que mon mari qui avait rompu toute relation avec ma famille me demande où sont passées ses ruches. Il veut les récupérer. Il veut porter plainte. Or, cela fait un moment qu'il ne déclarait plus son rucher et qu'il ne l'assurait plus. Il n'a jamais payé de location. Oui il avait acheté ces ruches. Mais il les a abandonnées. Peut-il porter plainte pour vol. Peut-il demander un dédommagement.

Par **amajuris**, le **22/01/2017** à **16:44**

bonjour,

comment votre mari peut-il prouver que les ruches installés sur le terrain de votre père lui appartiennent.

en matière de meubles, comme les ruches, possession vaut titre.
donc elles sont censées appartenir au propriétaire du terrain qui en a la possession.
salutations

Par **Pascale 56**, le **23/01/2017** à **14:05**

Merci pour ces informations.